STOP AU HARCELEMENT SEXUEL
VOS ELUS SONT LA POUR VOUS
CONTACTEZ NOUS

Le 27/09/2022

Il ne faut jamais rester seul face à du harcèlement sexuel,
ou à des comportements sexistes.

N'oubliez jamais que c'est vous la victime,

Et que l'entreprise a l'obligation de vous protéger.

Que vous soyez témoin ou victime, contactez-nous !

Harcèlement sexuel au travail et comportement sexiste : de quoi parle-t-on ?

- Une pression grave dans le but, réel ou apparent, d'obtenir un acte de nature sexuelle en contrepartie d'une promotion, d'une prime…
- Des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste non désirés et répétés ;

- Ex : Des propos à caractère sexiste ou sexuel, « blagues » irrespectueuses ou déplacées à un de ses collègues de travail qui le mettent mal à l'aise, des remarques ou commentaires sur le physique, la tenue vestimentaire, gestes déplacés, frottements, envois de sms, email, images à caractère érotique, affichage d'images (écran ordinateur, calendrier...) à connotation sexuelle. L'auteur peut aussi agir par jeu, dans le but d'humilier la victime. Il n'y a pas de « drague insistante », il n'y a que du harcèlement sexuel.

Le harcèlement sexuel se définit également par les conséquences du comportement sur la victime. Ces comportements ou agissements peuvent ainsi soit porter atteinte à la dignité de la victime en raison de leur caractère humiliant ou dégradant, soit créer à l'encontre de la victime une situation intimidante, hostile ou offensante qui rend insupportables ses conditions de travail.

Le harcèlement sexuel est un délit pénal, punissable de 1 à 4 ans de prison et de 30000€ à 75000€ d'amende.

Vous êtes témoin d'un harcèlement ?
Ne vous taisez pas, venez nous en parler, nous pouvons prendre le relais.

Vous n'êtes responsable ni des actes commis, ni des propos tenus à votre encontre. Parlez-en, faites-vous aider, il est possible d'agir.

En novembre, je Vote

<u>Elus SUD</u> :

Igor BRUNET. Elu CSE – Délégué syndical – secrétaire CSSCT – participe aux commissions : économique/emploi formation/logement/œuvres sociales – Conseil de Discipline

Gaëlle SERREAU. Elue CSE suppléante – Déléguée syndicale – membre CSSCT – participe aux commissions : égalité professionnelle/complémentaire santé/loisirs et voyages/Fêtes/achats groupés.

François AUGAIS. Elu CSE – participe aux commissions : emploi formation/complémentaire santé/loisirs et voyages.

Olivier MARTINACHE. Représentant syndical suppléant au CSE – Délégué syndical- participe à la commission sports.

Karine SAUSSEREAU. Représentante syndicale au CSE – Déléguée syndicale – participe aux commissions : œuvres sociales/SCI/Fêtes/achats groupés. Secrétaire nationale adjointe SUDCAM-Négociatrice nationale.

<u>Elus UNSA :</u>

Sophie PETIT : Elue CSE – Déléguée syndicale – membre du CSSCT – participe aux commissions emploi formation / logement /œuvres sociales / loisirs et voyages – secrétaire nationale Unsa crédit agricole.

Laurence GENIER : Elue CSE – déléguée syndicale – participe aux commissions : emploi formation/ œuvres sociales – Conseil de Discipline.

Vanessa BERNARD : Elue CSE – participe aux commissions : fêtes/Achats groupés/ Egalite homme femme.

Alban WILLER : Elu CSE – participe aux commissions : Economique / internet et communication.

Alexandre DUMUREAU : Elu CSE suppléant.

Damien SABOURIN : Elu CSE suppléant.

Nathalie TERRASSON : Elue CSE suppléante participe à la commission SCI

Aurélie VANDIER : Elue CSE suppléante participe à la commission Fêtes

Aurelien DOREAU : Représentant syndical au CSE

Thierry ROBICHON : Représentant syndical suppléant au CSE